

MSDS
992-3151**Nom commercial: Degraissant****Fiche de données de sécurité conforme à la Directive (EG) Nr. 1907 / 2006**

Date d'impression 13.12.2010

01. Identification du produit et de la société

Identification du produit	
Nom commercial	Degraissant
Utilisation de la substance / de la préparation	

Identification du producteur	
Adresse	ERKODENT Erich Kopp GmbH, Siemensstr. 3, D-72285 Pfalzgrafenweiler
Service émetteur	Chemie
No. de téléphone	Tel.: (+49) (0) 7445 / 85 01 - 0, Fax: (+49) (0) 7445 / 20 92, e-mail: w.heuchert@erkodent.com
No. téléphonique d'urgence	

02. Dangers possibles

Indications des dangers	Facilement inflammable Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement	En cas d'ingestion suivie de vomissement, risque d'aspiration dans le poumon, ce qui peut provoquer une pneumonie chimique ou un étouffement. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

03. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique	Essence 80/110 LNH				
Identification de substance / produit					
Composants dangereux					
	No. CAS	No. EINECS	%	Symbole de danger	Phrases-R
Aliphatischer- hydrocarbures, n-, i- cyclo-Aliphaten (C7-C8)	647 42-49-0	265-151-9	25 < 50	F, Xn, N	11, 38, 51/53, 65, 67
n-Hexan	110-54-3	----	< 5		

Indications complémentaires	
-----------------------------	--

04. Premiers-secours-mesures

Indications générales	
Premiers-secours-mesures / après inhalation.	Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.
Premiers-secours-mesures / après contact cutané.	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.
Premiers-secours-mesures / après contact oculaire.	En cas de contact avec les yeux, rincer sous un fort courant d'eau ou à l'aide d'une solution oculaire.
Premiers-secours-mesures / après ingestion..	Ne pas faire vomir., Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre., Appeler immédiatement le médecin.
Indications pour le médecin	Les symptômes suivants peuvent apparaître: - céphalées, - vertiges, - nausées, - narcose, - dépression nerveuse, Irritation primaire cutanée Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

05. Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction approprié	- mousse, - eau pulvérisée, - brouillard d'eau, - Produit d'extinction à sec, - dioxyde de carbone., (- sable)
------------------------------	--

Agent d'extinction non approprié pour raisons de sécurité	jet d'eau
Risque particulier dûs à la matière ou au produit lui-même, aux produits de sa combustion ou aux gaz libérés.	En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO)
Equipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie	Porter un vêtement complet de protection., Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).
Indications complémentaires (Chapitre 5.)	Classe : B

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de prudence relatives aux personnes.	Mettre les personnes en sûreté., Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements., Tenir à l'écart des sources d'ignition.
Mesures de protection de l'environnement.	Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines., Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol., Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Procédé de nettoyage/récupération.	Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel)., Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et des tensio-actifs en observant les réglementations en vigueur., Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur., Les récipients remplis avec le produit absorbé doivent être suffisamment étiquetés.
Indications complémentaires (Chapitre 6.).	Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

07. Manipulation et stockage

Manipulation	
Indications pour l'utilisation en toute sûreté.	Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées., Limiter les quantités stockées sur le lieu de travail., Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion.	Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer., Le produit est combustible., Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air.; VbF: A1; Classe : B

Stockage	
Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs.	Produit stocker dans les cuves fermées.
Indications concernant les stockages en commun.	Tenir à l'écart des matières inflammables.
Données complémentaires concernant les conditions de stockage.	Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité.
Classe de stockage	Des liquides combustibles
Stabilité au stockage	stockage illimité à la température ambiante.
Température de stockage recommandée	20 C

08. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires concernant l'aménagement des installations techniques.	Aucune mesure particulière n'est nécessaire.
Composants possédant une valeur limite d'exposition	No. CAS: 64742-49-0 TRGS 900/901: MAK = 1000 mg/m ³ ; 200 ppm

équipement individuel de protection	
Protection respiratoire	- protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.
Protection des mains	- gants en caoutchouc butyle
Protection des yeux	- lunettes à coques
Protection corporelle	- vêtement de protection léger
Mesures générales de protection et d'hygiène	Eviter le contact avec les yeux et la peau., Ne pas

	inhaler les gaz/vapeurs/aérosols., Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail., Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.
--	--

09. Propriétés physiques et chimiques

Aspect.	
Etat	liquide
Couleur	incolore
Etat physique	de paraffine

Données importantes pour la sécurité	
--------------------------------------	--

Changement d'état

plage d'ébullition	88 – 105	°C	ASTM D 1078
--------------------	----------	----	-------------

Point d'éclair	- 12	°C	IP 170
----------------	------	----	--------

Température d'inflammation	270	°C	DIN 51794
----------------------------	-----	----	-----------

Auto-inflammation

Limites d'explosibilité	1	Vol %	
-------------------------	---	-------	--

Limite supérieure d'explosibilité	8	Vol %	
-----------------------------------	---	-------	--

Pression de vapeur	8500	Pa	20 °C
	29000	Pa	50 °C

Densité	0,713	g/cm3	15 °C ASTM D1298
---------	-------	-------	------------------

Solubilité:	pratiquement insoluble	g/l	20 °C
-------------	------------------------	-----	-------

Soluble dans	-	g/l	
--------------	---	-----	--

pH-Valeur	-		
-----------	---	--	--

Viscosité (cinématique)	0,61	mm2/s	ASTM D 445
-------------------------	------	-------	------------

Données complémentaires (Chapitre 9.)	n-hexane: < 5 %m - benzène: < 0,1%
---------------------------------------	---------------------------------------

10. Stabilité et réactivité

Réactions dangereuses	- aucune., Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles --- Ne pas fumer.
-----------------------	---

Produits de décomposition dangereux	Pas de produit de décomposition dangereux connu.
-------------------------------------	--

Décomposition thermique	Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions., Le produit est stable à la température ambiante.
-------------------------	---

Données complémentaires (Chapitre 10.)	-
--	---

11. Indications toxicologiques

Toxicité aiguë:	Données se rapportant au produit technique.
-----------------	---

Toxicité orale aiguë	DL 50: > 2000 mg/kg
----------------------	---------------------

Toxicité dermale aiguë	DL 50: > 2000 mg/kg
------------------------	---------------------

Toxicité aiguë par inhalation	CL 50: > 5 mg/l
-------------------------------	-----------------

Effet irritant / caustique	
----------------------------	--

Irritation primaire cutanée	Non irritant
-----------------------------	--------------

Irritation oculaire	Non irritant
---------------------	--------------

Sensibilisation	non sensibilisant
-----------------	-------------------

Effets après une exposition répétée ou prolongée (subaigus, subchroniques, chroniques)	Dessèche la peau.
--	-------------------

Autres données (chapitre 11.)	Mutagénèse: aucune
-------------------------------	--------------------

	Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement
Expérience tirée de la pratique.	-
Remarques générales.	-

12. Indications environnementales

Données pour l'élimination (persistance et dégradabilité)	
Elimination physico-chimique	Le produit peut être dégradé par des procédés abiotiques, par exemple procédés chimiques ou photolytiques.
Biodégradabilité	Moyennement/partiellement biodégradable

Comportement dans l'environnement.	
------------------------------------	--

Ecotoxicité	
Toxicité sur poissons	10 < CL 50: < 100 mg/l faible Toxique
Toxicité sur daphnies	1 < CE 50: < 10 mg/l Toxique
Toxicité sur algues	1 < CE 50: < 10 mg/l Toxique
Toxicité sur bactéries	1 < CE 50: < 10 mg/l Toxique

Autres données	Le produit est facilement volatil.
----------------	------------------------------------

Résultat de la évaluation des propriétés PBT	
--	--

13. Considérations relatives à l'élimination

Référence a l'abattage	
Elimination/ produit	-
Elimination / emballage non nettoyé.	Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Classe des déchets / nom des déchets (seulement pour l'Allemagne)	-
---	---

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID	
Classe	3
Chiffre / lettre	F
Gefahrennr. (Kemler-Zahl)	33
No. ONU	1268
Désignation de la marchandise	- hydrocarbures liquide n.a.g. Solvent Naphtha
Remarque	VG/PG: II

Transport fluvial ADN/ADNR	
Classe	3
Chiffre / lettre	F1
Catégorie	N
Désignation de la marchandise	- hydrocarbures liquide n.a.g. Solvent Naphtha
Remarque	VG/PG: II

Transport maritime IMDG/GGVSee	
Classe	3
No. ONU	1268
Page	-
EmS	-
MFAG	-
POLLUANT MARIN	No
Désignation d'expédition	HYDROGENCARBONS; LIQUID; N.O.S. (SOLVENT NAPHTHA)
Remarque	VG/PG: II

Transport aérien ICAO/IATA	
----------------------------	--

Classe	3 Flammable liquid
No. ONU	1268
Page	-
Désignation d'expédition	HYDROGENCARBONS; LIQUID; N.O.S. (SOLVENT NAPHTHA)
Remarque	VG/PG: II

Autres données (chapitre 14.)	
-------------------------------	--

15. Informations réglementaires

Etiquetage selon la directive CEE	
Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et au GefStoffV (RFA).	

Symbole de danger	F	Facilement inflammable
	Xn	Nocif
	N	Dangereux pour l'environnement
TA-Luft / composants		Naphtha

Phrases-R	R 11	Facilement inflammable
	R 38	Irritant pour la peau.
	R 65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
	R 67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
	R 51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases-S	S 9	Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
	S 16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles --- Ne pas fumer.
	S 23	Ne pas respirer les fumées.
	S 24	Éviter le contact avec la peau.
	S 33	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
	S 61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
	S 62	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Règlementations particulières :	
Limitation d'emploi.	-
Ordonnance pour le cas d'un dérangement / remarque (seulement pour l'Allemagne).	Facilement inflammable
Classification selon VbF / remarque (seulement pour l'Allemagne).	A I Classe : B
TA Luft (RFA)	III
Classe de danger pour les eaux (WGK) RFA	1
Autres prescriptions, restrictions et interdictions (seulement pour l'Allemagne)	BG-Merkblatt M 017 „Lösemittel“
Évaluation de sécurité++Stoffsicherheitsbeurteilung	

16. Autres données (Chapitre 16.).

(n.a. = non applicable; n.b.= non déterminé)

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de conception du document.